

SCRIME - LABRI

Bât [A37]

scime-contact@u-bordeaux.fr

Tél. : +33 (0)5 40 00 29 85

Membres et collaborateurs du SCRIME

- **Membre principal** : Cette catégorie comprend les personnels d'un établissement partenaire qui mènent des activités de recherche et de création dans le cadre du SCRIME.
- **Membre affilié** : Cette catégorie comprend les personnes qui ne sont pas membres d'un établissement partenaire qui mènent des activités de recherche et de création dans le cadre du SCRIME.
- **Collaborateur** : Cette catégorie comprend les personnels d'un établissement partenaire ou non partenaire qui mènent des activités de recherche et de création dans le cadre du SCRIME en collaboration avec au moins un membre du SCRIME, qui sert de référent.
- **Membre étudiant** : Cette catégorie comprend les étudiants, les doctorants et les stagiaires travaillant sous la direction d'un membre du SCRIME.

Autres catégories :

- **Membre honoraire** : la qualité de membre honoraire est donnée par le COSAE du SCRIME à celles et ceux qui étaient membres du SCRIME et ont pris leur retraite, en reconnaissance de leurs contributions aux activités et à la communauté du SCRIME.
- **Membres fondateurs** : les membres fondateurs sont celles et ceux qui ont participé à la création du SCRIME.
- **Chercheurs et artistes invités** : Le SCRIME accueille des chercheurs et des artistes invités pour une durée limitée.

- Droits

- Les membres peuvent prétendre dans la limite des moyens du SCRIME et dans le cadre de leurs activités de recherche et de création :
 - . à l'utilisation des locaux et des équipements du SCRIME
 - . au soutien technique, scientifique et artistique disponible
 - . à la prise en charge de missions scientifiques ou artistiques
 - . à la proposition de nouveaux projets ou nouvelles activités
- Les collaborateurs, les étudiants, et les chercheurs et artistes invités ont un référent qui est membre du SCRIME et qui peut leur faire bénéficier de ses droits.

- Devoirs

- Rédaction d'un rapport sur les activités menées dans le cadre du SCRIME
- Présentation publique des travaux lors d'un événement du SCRIME

- Mention obligatoire du soutien apporté par le SCRIME, en tant que « partenaire » ainsi que de ses tutelles, dans toute publication et sur tous supports de communication issue des travaux menés dans le cadre du SCRIME. Apposition du LOGO du SCRIME.